



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DOMAINE - MATERIEL DE REBUT

Cession à la société Marcauto de divers véhicules réformés
Année 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu code le général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 (10°),

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

considérant que les véhicules suivants sont réformés :

- Multicar Immatriculé 6091 WN 94,
- Renault Mégane Immatriculé 1221 ZH 94,
- Renault Master benne Immatriculé 8008 TE 94,

considérant que la société Marcauto – 48, route de Courville 28120 Illiers-Combray s'est portée acquéreur pour ces véhicules, au prix de 400 €,

vu le budget communal,

ARRETE

ARTICLE 1 : DECIDE la vente en l'état des véhicules réformés suivants :

- Multicar Immatriculé 6091 WN 94,
- Renault Mégane Immatriculé 1221 ZH 94,
- Renault Master benne Immatriculé 8008 TE 94,

au prix de quatre cents euros à la société Marcauto – 48, route de Courville 28120 Illiers-Combray.

ARTICLE 2 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

ARTICLE 3 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

ARTICLE 4 : AMPLIATION de la présente décision sera adressée après publication au Préfet du Val-de-Marne, et au comptable public.

FAIT EN MAIRIE LE 29 MAR. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 MAR. 2023

RECU EN PREFECTURE

LE 29 MAR. 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 29 MAR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine

Et par délégation,



Méhadée Bernard
Adjointe au Maire

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.